

Le parcours de la loi

Objectif

Découvrir comment sont votées les lois

Définition : Qu'est-ce qu'une loi ?

C'est une règle qu'un pays se donne à travers ses représentants et qui doit être respectée par tous.

Source : Dico de Sénat Junior

Infos pratiques

Durée

30 minutes

Type

Individuel et en groupe

Tranche d'âge

13 ans +

Le parcours de la loi

Etape 1 : Le projet de loi

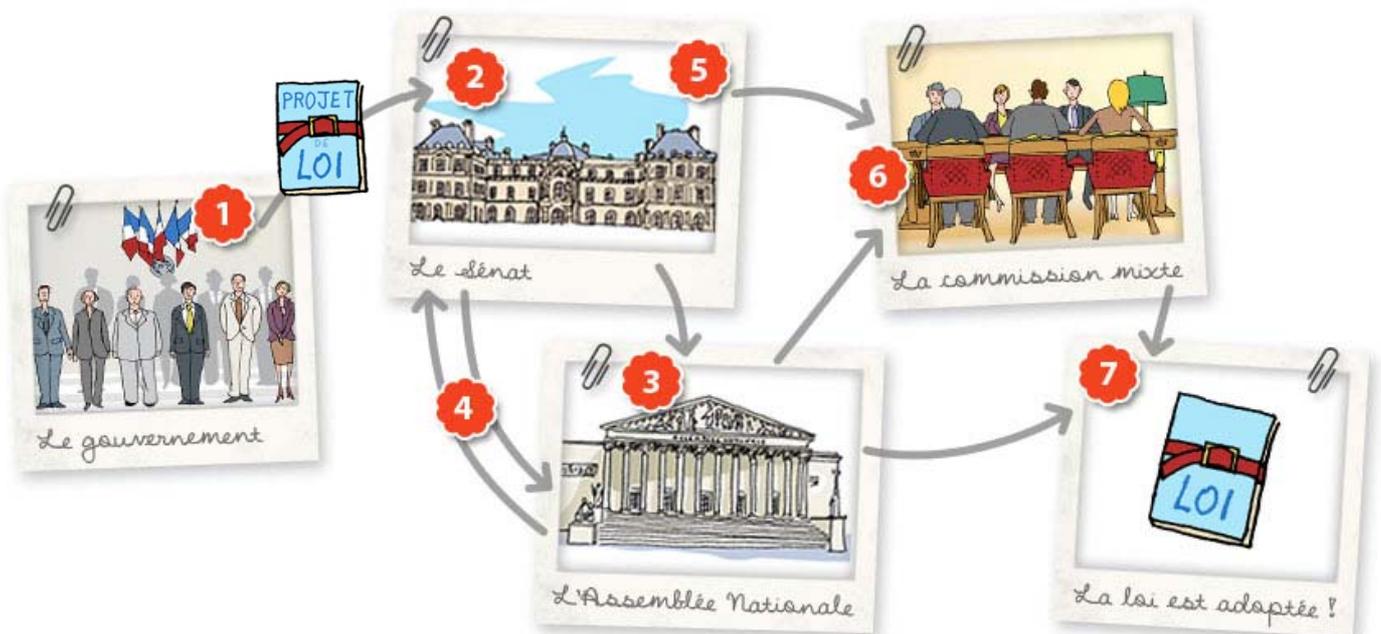
Le ministre de la Culture a rédigé un **projet de loi** sur la politique culturelle.

Quand le texte est écrit par un parlementaire (sénateur ou député), on parle de **proposition de loi**.

Le projet de loi va être examiné par le **Sénat** et **l'Assemblée nationale**. Commençons par le **Sénat** !

Mise en œuvre

Répondre au quiz après avoir visionné l'animation « Le parcours de la loi » sur Sénat Junior.



Etape 2 : Examen et vote du texte de loi au Sénat

Quelle **commission** va étudier ce projet de loi ?

Parmi les 7 commissions permanentes, le projet de loi est transmis à la commission de la Culture.

Qui veut **analyser** ce projet de loi ? Celui qui va analyser ce projet de loi sera **nommé rapporteur**. Il devra « rapporter » le texte devant ses collègues et, pour cela, **faire un rapport**.

« Bravo ! Vous serez le **rapporteur** sur le projet. »

Avec l'avis de très nombreuses personnes, le **rapporteur** va **bien étudier** le projet de loi. Il va trouver des **modifications, des ajouts et des suppressions** à faire. C'est ce qu'on appelle des **amendements**.

Le rapporteur **défend** les amendements qu'il propose... Mais les autres aussi peuvent proposer des amendements et argumenter face aux amendements proposés par le rapporteur. C'est le **débat en commission**.

Le débat se termine par un **vote** qui permet d'adopter le rapport. Maintenant il doit aller défendre les modifications faites par la commission sur le texte puisque c'est le texte modifié par la commission qui sera discuté dans **l'hémicycle**.

Le **ministre** qui a rédigé le projet de loi parle de son texte.

Ensuite le **rapporteur** fait son rapport.

Commence alors le **grand débat** dans l'hémicycle.

Le débat commence par une **discussion générale sur l'ensemble du texte**, sa philosophie et ses objectifs.

Il se poursuit ensuite sur les **articles** et les **amendements** que les sénateurs ont pu déposer sur le texte.

Après le débat, on **vote**.

On vote sur chaque **amendement**, puis sur chaque **article**... Puis enfin sur l'ensemble du texte.

Si une majorité de sénateurs se sont prononcés pour le texte, il est **adopté**, et il part à **l'Assemblée nationale**. En pratique, il est envoyé par voie informatique.

Etape 3 : Examen et vote du texte de loi à l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale va étudier le projet de loi adopté par le Sénat de la même manière que le Sénat.

L'Assemblée nationale peut le **modifier, le rejeter ou l'adopter sans modification**. **Dans ce dernier cas, la discussion s'arrête là et le texte de loi est adopté.**

Possibilité d'adapter cet exercice en jeu de rôle en classe

Etape 4 : La navette

Si les députés modifient le projet de loi, ce dernier **retourne** au Sénat.

Ce va-et-vient, c'est ce qu'on appelle la **navette parlementaire**. Il continue jusqu'à ce que les sénateurs et les députés se mettent d'accord sur une même version du texte.

Etape 5 : Réexamen et nouveau vote du texte

Mais le rapporteur ne va pas **tout** réétudier, seulement les **modifications** faites par l'Assemblée nationale.

Il a trouvé des **nouvelles modifications** à faire.

De nouveau, le rapporteur défend en commission les **amendements** qu'il propose.

Quant aux sénateurs... eh non, cette fois-ci aucun sénateur ne propose **d'amendement**.

Le débat s'est terminé à nouveau par un vote...

Et nous retournons **à nouveau** dans l'hémicycle ! Le ministre qui a rédigé le projet de loi défend **à nouveau** son texte.

Ensuite le **rapporteur** fait son rapport.

Et à nouveau, le débat s'engage dans l'hémicycle... D'abord sur **l'ensemble du texte**, ensuite sur les articles **encore** en discussion et les **nouveaux** amendements.

Et de nouveau on **vote** sur chaque **amendement**, puis sur chaque **article**, puis enfin sur **l'ensemble du texte**.

Bref, le texte a bien été **adopté** mais il a encore été **modifié**.

Le projet de loi **repart**.

L'Assemblée nationale étudie les **nouvelles modifications** du projet de loi.

Cette fois-ci, les députés considèrent que le texte est bon et qu'il peut être adopté sans modification ! **La navette peut s'arrêter**.

Le projet de loi du ministre est donc **adopté**...

Etape 6 : La commission mixte paritaire

Au fait, est-ce que la navette peut durer comme ça **indéfiniment** ?

Non, bien sûr !

S'il estime que les deux assemblées ont suffisamment débattu comme ça et qu'il y a une certaine urgence à faire adopter le texte, le Gouvernement peut convoquer une « commission mixte paritaire ». Composée de 7 députés et de 7 sénateurs, cette commission a pour unique objectif d'inciter les parlementaires des deux chambres à **se mettre d'accord**.

Etape 7 : Le texte de loi est adopté

Une fois que la loi a été adoptée, les parlementaires ont la faculté de saisir le Conseil constitutionnel pour qu'il vérifie si cette loi est bien conforme à la Constitution, il faut au moins 60 sénateurs ou 60 députés pour saisir le Conseil constitutionnel. Ils ne sont pas les seuls à pouvoir saisir le Conseil constitutionnel. Cette faculté appartient aussi au Président de la République, au premier ministre, au Président de l'Assemblée nationale et au Président du Sénat.

Si le Conseil constitutionnel a déclaré la loi conforme à la Constitution, elle sera transmise au **Président de la République**.

C'est lui qui **la rendra exécutoire** par sa publication au Journal Officiel.

Le lendemain de sa publication, la **loi entre en vigueur** et nul n'est plus sensé l'ignorer.

C'est ça, le **parcours d'une loi**.

C'est comme ça que des hommes font **naître** des lois, **vérifient** si elles sont **justes** et les **améliorent** pour être conformes à l'intérêt général.

Quiz sur le parcours d'une loi (Réponses)

Question 1 - Quel est le rôle d'un ministre dans l'élaboration d'une loi ? (Plusieurs réponses possibles) Réponse = A, C, D

Question 2 - La navette est : Réponse = B

Question 3 - Un amendement est... Réponse = A

Question 4 - Une commission est... Réponse = A et B

Question 5 - Une loi entre en vigueur : Réponse = C

Question 6 - L'hémicycle du Sénat est... Réponse = B

Question 7 - La commission mixte paritaire intervient quand les deux chambres du Parlement (Sénat et Assemblée nationale) ne parviennent pas à se mettre d'accord sur une loi. De qui est composée cette commission ? Réponse = B

Question 8 - Quel est le rôle du rapporteur ? (Plusieurs réponses possibles) Réponse = A et B

Question 9 - Pour qu'une loi soit adoptée définitivement, il faut : Réponse = C

Question 10 - Un rapporteur est celui qui rédige un rapport sur : Réponse = C

Question 11 - Un Sénateur peut-il déposer un texte qui sera examiné par le Parlement ? Réponse : A

Quiz sur le parcours d'une loi

Teste tes connaissances sur le parcours d'une loi.

Question 1 - Quel est le rôle d'un ministre dans l'élaboration d'une loi ? (Plusieurs réponses possibles)

- A. Il propose un projet de loi
- B. Il vote la loi
- C. Il défend son projet de loi devant l'Assemblée nationale
- D. Il défend son projet de loi devant le Sénat

Question 2 - La navette est :

- A. Un système de communication entre les bureaux des sénateurs
- B. Un aller-retour de texte de loi entre le Sénat et l'Assemblée nationale
- C. Le nom de l'avion du Président du Sénat

Question 3 - Un amendement est...

- A. Une modification dans un texte de loi
- B. Une punition adressée à un sénateur
- C. Un plat servi spécialement au restaurant du Sénat

Question 4 - Une commission est... (plusieurs réponses possibles)

- A. Un groupe de sénateurs qui étudient les lois avant de les voter
- B. Un groupe de sénateurs qui mène une enquête sur un sujet d'actualité
- C. Une consigne qui est donnée à un groupe de sénateurs

Question 5 - Une loi entre en vigueur :

- A. Lorsqu'elle est votée par l'Assemblée nationale et le Sénat
- B. Lorsque le Président de la République la propose
- C. Après sa publication au Journal Officiel

Question 6 - L'hémicycle du Sénat est...

- A. Le restaurant où les sénateurs invitent les chefs d'Etat étrangers
- B. La salle en demi-cercle où les sénateurs se réunissent pour voter les lois
- C. Un petit vélo qui permet aux fonctionnaires du Sénat de se déplacer plus vite dans le Palais du Luxembourg

Question 7 - La commission mixte paritaire intervient quand les deux chambres du Parlement (Sénat et Assemblée nationale) ne parviennent pas à se mettre d'accord sur une loi. De qui est composée cette commission ?

- A. De 7 sénateurs
- B. De 7 sénateurs et de 7 députés
- C. De 7 sénateurs, de 7 députés et du Premier ministre

Question 8 - Quel est le rôle du rapporteur ? (Plusieurs réponses possibles)

- A. Bien étudier un projet de loi
- B. Apporter des modifications à un projet de loi
- C. Publier la loi au Journal Officiel

Question 9 - Pour qu'une loi soit adoptée définitivement, il faut :

- A. Que le Sénat seul l'ait adoptée
- B. Que l'Assemblée nationale seule l'ait adoptée
- C. Que le Sénat et l'Assemblée nationale aient voté le texte dans les mêmes termes

Question 10 - Un rapporteur est celui qui rédige un rapport sur :

- A. Un projet de loi uniquement
- B. Une proposition de loi uniquement
- C. Un projet de loi ou une proposition de loi

Question 11 - Un Sénateur peut-il déposer un texte qui sera examiné par le Parlement ?

- A. Oui, c'est une proposition de loi
- B. Oui, mais uniquement avec un député
- C. Non